

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_4_3

Objet : **Compte Administratif 2025 de la commune**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine WECKERLIN, 1^{ère} adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

VOTE

Retrait de M. le Maire

Pour l'ensemble des sections et des chapitres :

20 voix POUR – 8 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU - Mme MAROUZÉ - M. NOEL Stéphane - Mme ISOARDO Linda - M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme JOFES Graziella à Mme TRANCHARD Céline
Mme ISOARDO Linda à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Compte Administratif 2025 de la commune

En application de l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Le Compte Administratif 2025 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2025, avec un excédent de 2 537 512,88 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement	2 236 565,67 €
- Investissement	300 947,21 €

Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'élève à 1 434 399,27 € en dépenses et à 1 125 518,05 € en recettes, dégagant un solde négatif de 308 881,22 €.

Les résultats définitifs, après prise en compte des restes à réaliser, dégagent ainsi un excédent de 2 228 631,66 € se décomposant comme suit :

- un solde d'exécution d'investissement déficitaire de 7 934,01 €
- un excédent de fonctionnement de 2 236 565,67 €

Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ». Dès lors, l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la séance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31,

VU le rapport de présentation du compte administratif pour l'année 2025 de la commune de la Fare les Oliviers ;

VU le compte administratif 2025 de la commune de la Fare les Oliviers ;

APPROUVE le compte Administratif de la commune pour 2025,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Réalisations de l'exercice 2025	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	13 074 143,91	756 046,18
Section d'investissement	2 959 728,93	2 235 434,42	-724 294,51
Total	15 277 826,66	15 309 578,33	31 751,67

Reports 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 480 519,49	-
Section d'investissement	0,00	1 025 241,72	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	2 959 728,93	3 260 676,14	300 947,21

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026



ID : 013-211300371-20260428-DCM_2026_4_3-BF

Total	15 277 826,66	17 815 339,54	
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement	1 434 399,27	1 125 518,05	-308 881,22
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	4 394 128,20	4 386 194,19	-7 934,01
Total	16 712 225,93	18 940 857,59	2 228 631,66

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Première Adjointe

Carine WECKERLIN

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA